Saint-Brieuc. PREMIER SOUVENIR DE L'ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE DAME D'ESPÉRANCE. Bretagne.

Mère d'amour et d'espérance
Refuge assuré du pécheur,
Sensible à notre confiance,
Conservez-nous la Foi, la paix et le bonheur.

Ch. Letaille édit. *à Paris.*

Imp. Marcilly, 2 rue Madame, Paris

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME D'ESPERANCE

Érigée par Pie IX.

Elle presse les catholiques de tout sexe, de tout âge, de toute condition, de s'enrôler sous sa bannière pour réaliser la pensée de Pie IX.

Son but : 1° L'exaltation de la sainte Église, 2° Le salut et la paix du monde catholique, 3° La conversion des pécheurs, 4° La grâce d'une bonne mort, 5° La délivrance des âmes du Purgatoire.

Ses membres : Pie IX, le Sacré-Collége, de nombreuses communautés, des milliers de prêtres et de fidèles appelant à eux tous les vrais enfants de l'Église, afin d'unir leurs prières pour les fins indiquées ci-dessus.

Ses avantages : 1° Tous les jours, *à perpétuité*, le Saint-Sacrifice offert, devant la statue de N.-D. couronnée par Pie IX, pour les Associés vivants et morts; 2° Participation aux bonnes œuvres de tous les Membres et aux quatre mille messes célébrées chaque année à N.-D. d'Espérance; 3° Participation aux prières récitées *tous les jours* et aux services funèbres célébrés *tous les trois mois* pour les Associés et Bienfaiteurs morts; 4° Chaque année, envoi d'un souvenir pieux aux associés groupés par dizaines (au moins) et donnant chacun, 35 ou 50 centimes pour la fondation; 5° De nombreuses indulgences plénières et partielles détaillées ci-contre et applicables aux défunts.

Ses conditions : Inscription du nom et du prénom sur le registre de l'Œuvre et récitation, *le matin*, du *Salve Regina* ou du *Pater*, — *le soir*, du *Sub tuum præsidium* ou de l'*Ave Maria*.

Siége et berceau de l'Œuvre. St-Brieuc (Côtes-du-Nord).
S'adresser à M. PRUD'HOMME, chanoine, directeur.

INDULGENCES DE L'ARCHICONFRÉRIE.

INDULGENCES PLÉNIÈRES

1° Le jour de l'entrée ou l'un des sept qui le suivent.
2° A toutes les fêtes de la sainte Vierge.
3° Le jour de la Toussaint.
4° Aux fêtes de l'Archiconfrérie : *l'Epiphanie*, — *Saint Joseph*, — *Saint-Pierre et Saint Paul*, — *Saint-Jacques-le-Majeur*, — *Saint-Jean-Baptiste*. — *Saint-Michel*, — *les Saints-Anges-Gardiens*, — *Sainte-Anne*, — *Saint-Louis, roi de France*, — *Sainte-Geneviève*, — *Saint-Georges, patron de l'Angleterre*, — ou l'un des jours de leur octave.
5° Deux dimanches par mois.
6° Une fois par mois, pourvu qu'on ait assisté à trois réunions de l'Archiconfrérie.
7° A l'article de la mort.
8° Une fois par an pour tout fidèle, associé ou non, qui ayant communié, visite l'Eglise de N.-D., berceau de l'Archiconfrérie.
9° Pour l'octave de l'anniversaire du Couronnement, au 30 juillet.
10° Pour l'assistance à la procession du Pèlerinage qui se fait le 31 mai, de 9 à 11 heures du soir, et parcourt les rues et les places illuminées.

INDULGENCES PARTIELLES

1° *Sept ans et sept quarantaines*, les dimanches où l'on ne gagne pas l'indulgence plénière ci-dessus n° 5.
2° *Cent jours* pour chaque assistance aux réunions ou exercices mentionnés ci-dessus n° 6.
3° *Cinq cents jours*, une fois par an, comme ci-dessus n° 8, moins la communion.
4° *Cent jours* pour tous les jours de l'année.
5° *Soixante jours* pour chaque bonne œuvre que fait un associé avec regret de ses fautes.

(Rescrits du 2 juin 1848. Brefs apostoliques du 8 août 1848 et 9 février 1849. Indults du 8 et du 23 avril 1850.)

PRIÈRES DES ASSOCIÉS.

Le matin, SALVE REGINA, ETC., *ou en français :*

Salut, Reine du Ciel, Mère de miséricorde; notre vie, notre douceur, notre espérance, salut! Enfants exilés d'Eve, nous élevons nos cris vers vous; vers vous s'élèvent nos soupirs, nos gémissements et nos larmes du fond de cette vallée de pleurs! O notre Avocate, abaissez sur nous vos yeux pleins de miséricorde, et après l'exil de cette vie, montrez-nous au Ciel votre Jésus, le fruit béni de votre sein. O clémente, ô miséricordieuse, ô douce et bonne Vierge Marie!...

℣. Vierge sainte, agréez que j'annonce vos louanges.
℟. Donnez-moi force et courage contre vos ennemis.
℣. Que Dieu soit béni dans ses saints. ℟. Ainsi soit-il.
℣. Saints patrons de l'Association,
℟. Priez pour l'Eglise et pour nous.

Le soir, SUB TUUM PRÆSIDIUM, *ou en français :*

Nous venons nous réfugier, ô sainte Mère de Dieu, sous votre protection puissante; ne repoussez pas nos prières dans nos pressantes nécessités; mais toujours, Vierge glorieuse et bénie, délivrez-nous de tous dangers.

℣. Vierge sainte, agréez que j'annonce vos louanges.
℟. Donnez-moi force et courage contre vos ennemis.
℣. Que Dieu soit béni dans ses saints. ℟. Ainsi soit-il.
℣. Saints patrons de l'Association,
℟. Priez pour l'Eglise et pour nous.

Ceux qui ne savent pas lire sont autorisés à remplacer ces prières par le PATER *le matin, et l'*AVE *le soir.*

LE DIRECTEUR DE L'ARCHICONFRÉRIE,

P. M. Prud'homme
Chm de S Brieuc

Je bénis et recommande l'Œuvre de Notre-Dame-d'Espérance, qui a si bien compris et si bien réalisé la pensée de Pie IX.

† AUGUSTIN,
Évêque de St-Brieuc et Tréguier.